

3.b

Éducation nationale et Mission Locale *Vers toujours* *plus de partenariat*

par Olivier Gaillet & Amel Kouza

135

Il s'opère depuis la création des PSAD en 2011 un véritable changement de paradigme dans la politique publique. Il y a une attente forte, vis-à-vis des Missions Locales, dans le repérage et l'accompagnement des jeunes en risque ou en cours de déscolarisation. Ainsi, les Missions Locales ne s'intéressent plus uniquement aux jeunes décrochés mais également aux jeunes décrocheurs et deviennent des partenaires de l'Éducation nationale à part entière.

En 2019 avec la loi sur l'obligation de formation, un tournant législatif renforce le rôle des Missions Locales. Puis, en 2023, généralisation des dispositifs Tous droits ouverts (TDO) et Ambition Emploi (AE).

169 545

jeunes inscrits en Mission Locale concernés par l'obligation de formation. Ce qui représente

71 % des jeunes mineurs en contact en 2024.

Entrées sur le dispositif

Année scolaire 2023 - 2024

TDO

AE

915

375

Depuis la rentrée scolaire 2024¹

251

1 277

¹ Article UNML : <https://www.unml.info/actualites/nos-actualites/prevention-des-risques-de-decrochage-scolaire-point-sur-les-dispositifs-mis-en-oeuvre-par-les-missions-locales-avec-leducation-nationale/>



« La Mission Locale, faut s'en méfier un peu »². Aujourd'hui cette vision des professionnels des CIO et des établissements scolaires est dépassée et ce grâce au **développement de modalités de partenariat qui favorisent l'interconnaissance et sortent les parties prenantes de l'illusion de concurrence.**

Depuis leur instauration en 2011, les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) forment la clé de voûte du suivi des jeunes en situation de décrochage scolaire. Si son pilotage est assuré par le CIO et la Mission Locale du territoire, la MLDS est très souvent dans un partenariat renforcé au sein de cette instance.

La loi pour une école de la confiance de 2019 a, par la suite, donné aux Missions Locales un rôle déterminant. D'une part en renforçant leur rôle au sein de ces plateformes de coordination locale dans le repérage et le suivi des jeunes en situation de décrochage scolaire, par le biais d'un co-pilotage systématique avec les CIO et, d'autre part, en intensifiant et systématisant le partenariat entre l'Éducation nationale et les Missions Locales à tous les échelons territoriaux. Notamment *via* le décret sur l'obligation de formation de 2020 qui place les Missions Locales comme garantes de sa mise en œuvre.

Ce partenariat a encore été accentué avec la réforme des lycées professionnels de 2023 et le déploiement des dispositifs de repérage, de suivi et de remédiation des jeunes en situation de décrochage scolaire au sein de la voie professionnelle.

Quand le terrain s'affranchit des règles ou quand le terrain crée la règle

Les Missions Locales, du fait de leur rôle central dans le cadre du service public régional de l'orientation, ont été amenées à développer des actions et du partenariat, avec l'Éducation nationale notamment, en amont de la constitution de ce cadre légal et réglementaire.

Cela a pu conduire les professionnels à prendre les devants face à cette absence de normes concernant la lutte contre le décrochage scolaire et le maillage inter-institutionnel entre les jeunes précocement sortis du système scolaire et les Missions Locales.

*«Moi je suis une ancienne, j'ai l'historique.
Et même sans cadre, on a fait quand même, une
fois le cadre politique posé, on était déjà en
route et c'était facilitant.»*

² Tous les verbatims de cet article sont issus d'un focus groupe avec des membres de PSAD exerçant sur Toulouse et le département de Haute-Garonne, MLDS, CIO, RBDE, conseillers en insertion sociale et professionnelle des deux Missions Locales.

*«C'est bien grâce aux personnes
que la mise en œuvre de ce cadre
peut être plus ou moins rapide
et facilité.»*

La mise en œuvre des PSAD a été une première traduction institutionnelle et opérationnelle de la nécessaire structuration et de la systématisation du partenariat entre l'Éducation nationale et les Missions Locales en leur offrant un espace d'échange entre professionnels, bien que leurs constitutions et leurs organisations varient d'un territoire à l'autre. Les 380 PSAD couvrant le territoire métropolitain et ultra-marins ont ainsi des modes de fonctionnements différents.

En dépit de la diversité de leurs modèles, les PSAD sont identifiées aujourd'hui comme étant l'espace opérant permettant le repérage et le maillage partenarial des jeunes en situation effective de décrochage scolaire.

L'implication plus ou moins forte des conseils régionaux dans la définition des PSAD et leur institutionnalisation progressive ont ainsi pu conduire les acteurs locaux à s'organiser de manière autonome. Ces dynamiques territoriales permettent d'ancrer sur le terrain des pratiques et petit à petit d'inspirer les décideurs. *«C'est long, il faut vraiment beaucoup de temps, mais il ne faut rien lâcher parce que, à un moment donné, ça remonte vers les décideurs. Et quand ils l'entendent, parfois, ils font évoluer les règles et les normes grâce à l'obstination du terrain.»*

Et quand les dispositifs s'inspirent du terrain, cela simplifie les échanges et pousse toujours plus loin le principe d'innovation.

Pour autant, les PSAD ne vont que rarement au bout des listes des jeunes à traiter et les contraintes institutionnelles de chacun (calendrier scolaire, manque d'organisation et de moyens internes, etc.) peuvent constituer des freins importants pour un partenariat optimal.

Un temps absent ou quand « le temps de l'institution n'est pas le temps du territoire »

Sur la question des temporalités, on peut faire un parallèle entre la réception des dispositifs par les jeunes et leur mise en œuvre par les professionnels.

En effet, tant pour les professionnels que pour les jeunes, le temps nécessaire à une bonne compréhension, assimilation et traduction opérationnelle des dispositifs n'existe que très peu, voire pas du tout. *«À peine arrivé, il faut l'appliquer, pas le temps de le comprendre.»*

Du côté des jeunes, bien qu'il ne soit pas jugé nécessaire que les jeunes aient une connaissance fine des dispositifs dans lesquels ils sont accompagnés, il apparaît pour autant primordial que les jeunes comprennent tout de leurs droits et de leurs options, ce qui garantirait un meilleur investissement dans leur parcours d'accompagnement.

«C'est objectivement assez incompréhensible, Pafi, Pafi PDO, PAE... tout se ressemble mais n'est pas tout à fait pareil, mais le jeune, il s'en fiche, il veut qu'on lui trouve des solutions, il veut qu'on s'intéresse à lui.»

Ainsi, à vouloir aller trop vite, en ne se donnant pas le temps de la compréhension, de l'assimilation et du choix éclairé, finalement un temps précieux est perdu, alors même que nous savons que le temps est primordial dans le repérage et la remédiation des jeunes en situation de décrochage scolaire.

Ces constats peuvent conduire les professionnels à prendre le risque de perdre la confiance de ceux qui attendent d'eux des solutions qui leur conviennent, et les jeunes prennent des décisions en ayant quand même le sentiment de subir le choix des autres.

Des couteaux suisses pour un mille-feuille

Parce qu'un jeune, à l'heure du décrochage, a aujourd'hui de nombreux choix possibles. Ceux-ci sont présentés de façon plus ou moins maîtrisée par des professionnels qui manquent de temps.

Le constat d'insuffisance multi-dimensionnelle est sans appel : *«manque d'anticipation des dispositifs, manque de temps sur l'organisation interne pour leur mise en œuvre»*. Tout cela est d'autant plus renforcé par le constat d'un *«trop-plein de dispositifs alors qu'il faudrait pourtant rendre lisible l'ensemble dans la compréhension des missions de chacun et que tout le monde puisse avoir sa place dans la globalité»*.

Ainsi, cet empilement des dispositifs et le peu de temps disponible dédié à leur assimilation conduisent au fait que ce sont *« toujours les mêmes qui sont volontaires pour s'en saisir »* dans les établissements et les structures associatives.

Cela conduit ainsi à des professionnels *« couteaux suisses »* qui empilent des missions et des fonctions par engagements ou par contraintes institutionnelles, ce qui ne favorise pas la bonne articulation entre les dispositifs et leurs déploiements opérationnels.

*«Travailler ensemble en confiance
afin de permettre une réactivité
dans l'intérêt des jeunes»*

*« Malgré le cadre, il y a des grains de sable dans les rouages
mais comme on a une bonne connaissance des contraintes
et des difficultés de l'autre, on trouve des compromis avec
ce cadre national. »*

Ce temps nécessaire à la bonne interconnaissance des professionnels entre eux et de leurs organisations institutionnelles respectives sont également des éléments fondamentaux d'un partenariat riche et abouti, gage de la bonne traduction des politiques publiques de lutte contre le décrochage scolaire et d'une plus grande proximité avec les jeunes concernés et leur réalité 🇫🇷